

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 14 juillet 2021, adopté le Règlement RÈG340-2021 de contrôle intérimaire relatif à des îlots déstructurés et à des sous-secteurs à demande recevable.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 9 NOVEMBRE 2021

llande gagn Claude Gagnon,

Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je	soussigné,	Chantal	Tremb	lay		,	en	ma	qualité	de
sec	rétaire-trésor	ier(ière)	ou	greffier	de	la	n	nunici	palité	de
G	rand-Métis			, certifie sous	mon	serment	d'of	fice c	que j'ai pu	ıblié
l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis										
par	le conseil	municipal,	entre	.16:30.heures	et	.17:00.he	ures	le	09jour	de
no	vembre 2	021.								

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 09 JOUR DU MOIS DE novembre 2021

Chantal Tremblay
Secrétaire-trésorier(ière)

Greffier (ière)